

Le référent départemental pour les directeurs d'école participe à l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.

Il facilite la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs d'école dans le département.

Il favorise la mutualisation des pratiques professionnelles entre directeurs. Il contribue à la conception et à l'animation d'actions de formation des directeurs d'école.

Placé sous l'autorité de l'A-DASEN, le référent rend compte de son activité selon les modalités qui auront été définies ensemble.



Joignable au téléphone les jeudis et vendredis

Par mail en fonction de vos besoins.